



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19.FOS-122

Déposé le : 05.03.19

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Pour une aide aux sociétés et associations vaudoises à buts idéaux afin de réglementer et appliquer de manière simple le remboursement des frais de leurs bénévoles

Texte déposé

Depuis février 2018, l'ACVF (Association Cantonale Vaudoise de Football) avec la qualité de tête de file des 7 Grands (7 plus grandes associations sportives et culturelles vaudoises – www.7grands.ch – représentant près de 80'000 membres dans tous le Canton de Vaud) tente de trouver une solution simple et réaliste pour la rétribution des frais de bénévoles au sein de sociétés et associations à buts idéaux. Pour le moment, les séances avec l'ACI ne se sont malheureusement pas concrétisées.

En effet, tous les documents de l'ACI relatifs à des frais ne font état que de relations employeur/travailleur et de frais réglés par l'intermédiaire du certificat de salaire, ce qui ne correspond pas, dans la quasi-totalité des cas, aux relations au sein des sociétés et associations. Précision à ce stade, il est clair que dans un cas où une activité, dirigeante, encadrante ou de membre, équivaldrait à une activité professionnelle salariée, le certificat de salaire est indispensable (à l'exemple des directeurs de musique).

Les sociétés et associations à buts idéaux ne demandent qu'à bien faire mais peu d'entre-elles ne disposent des compétences et du temps nécessaires en la matière au sein de leur comité. L'édition de bases de « Règlement d'entreprise » incluant tous les frais et adaptées aux sociétés et associations vaudoises à buts idéaux permettrait aux comités de mettre en place facilement cette démarche.

Dans le « Portrait des clubs sportifs vaudois 2016 » publiés en octobre par le SEPS et STATVD, on s'émouvait déjà que, pour les 1143 clubs, parmi leurs 5 plus grandes difficultés :

43% ont des difficultés à trouver des membres pour leur comité

38% ont des difficultés à trouver des bénévoles pour des manifestations

33% ont des difficultés à trouver des cadres sportifs ou arbitres

Les chiffres ne sont pas différents dans les sociétés et associations culturelles, mais surtout, qu'elle sera leur évolution avec les charges de plus en plus lourdes mises sur les comités ? Combien de nouveaux membres seront ainsi refusés quand on sait que dans le portrait susmentionné 19% des clubs avaient déjà refusés de nouveaux membres en 2016 par manque d'encadrement.

Le même Portrait évoque également, rien que pour le sport, plus de 10'000 personnes pour l'encadrement sportif (dont un quart de juges et arbitres), parmi eux 62% touche une rémunération. Ce qui est considéré comme une rémunération ci-avant, s'entend comme une participation aux frais (déplacements, repas, communication, équipement de bureau, etc...).

Pour aider concrètement les caissiers bénévoles des sociétés et associations vaudoises à buts idéaux, le postulant invite le Conseil d'Etat à :

- a) trouver un modèle le plus simple possible permettant le remboursement des frais de bénévoles par une justification mais une documentation non systématique
- b) en complément du point a) envisager d'éditer des « Règlement d'entreprise » adaptés aux sociétés et associations vaudoises à buts idéaux afin de réglementer et appliquer de manière simple le remboursement des frais de leurs bénévoles

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures



(b) renvoi à une commission sans 20 signatures



(c) prise en considération immédiate



Nom et prénom de l'auteur : SIMONIN Patrick

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Aminian Taraneh

Aschwanden Sergej

Attinger Doepper Claire

Baehler Bech Anne

Balet Stéphane

Baux Céline

Berthoud Alexandre

Betschart Anne Sophie

Bettschart-Narbel Florence

Bezençon Jean-Luc

Blanc Mathieu

Bolay Guy-Philippe

Botteron Anne-Laure

Bouverat Arnaud

Bovay Alain

Buclin Hadrien

Buffat Marc-Olivier

Butera Sonya

Byrne Garelli Josephine

Cachin Jean-François

Cardinaux François

Carrard Jean-Daniel

Carvalho Carine

Chapuisat Jean-François

Cherbuin Amélie

Cherubini Alberto

Chevalley Christine

Chevalley Jean-Bernard

Chevalley Jean-Rémy

Chollet Jean-Luc

Christen Jérôme

Christin Dominique-Ella

Clerc Aurélien

Cornamusaz Philippe

Courdesse Régis

Creteigny Laurence

Croci Torti Nicolas

Cuendet Schmidt Muriel

Cuérel Julien

Deillon Fabien

Démétriadès Alexandre

Desarzens Eliane

Dessemontet Pierre

Devaud Grégory

Develey Daniel

Dolivo Jean-Michel

Dubois Carole

Dubois Thierry

Ducommun Philippe

Dupontet Aline

Durussel José

Echenard Cédric

Epars Olivier

Evéquoze Séverine

Favrod Pierre Alain

Ferrari Yves

Freymond Isabelle

Freymond Sylvain

Fuchs Circé

Gander Hugues

Gaudard Guy

Gay Maurice

Genton Jean-Marc

Germain Philippe

Gfeller Olivier

Glardon Jean-Claude

Glauser Nicolas

Glauser Krug Sabine

Glaysre Yann

Gross Florence

Induni Valérie

Jaccard Nathalie

Jaccoud Jessica

Jaques Vincent

Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Jobin Philippe	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Joly Rebecca	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Jungclaus Delarze Susanne	Pahud Yvan	Schelker Carole
Keller Vincent	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Labouchère Catherine	Petermann Olivier	Schwab Claude
Liniger Philippe	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Lohri Didier	Pointet François	Sonnay Eric
Luccarini Yvan	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Luisier Brodard Christelle	Probst Delphine	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves	Thalmann Muriel
Masson Stéphane	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rezzo Stéphane	Tschopp Jean
Meldem Martine	Richard Claire	van Singer Christian
Melly Serge	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Meyer Keller Roxanne	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Laurent	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neumann Sarah	Ruch Daniel	Zünd Georges
Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre